



OQTF (Ordre de Quitter le Territoire Français)

Par **combat2013**, le **07/03/2013** à **09:39**

Je suis étudiante tunisienne inscrite à l'Université Blaise Pascal en L3 Géographie j'ai reçu récemment un avis d'expulsion de la préfecture de Clermont-Ferrand motif : (non sérieux des études) l'obligeant à quitter le territoire français le 15 mars 2013 .Une décision qui me condamne à renoncer à mes études quelques mois avant la fin de l'année universitaire et à retourner en Tunisie , où la situation politique est instable .M'empêcher de finir mes études et m'expulser c'est me priver de l'unique chance d'exister dignement dans un pays où les droits des femmes restent précaires .

que doit je faire? et la situation politique, religieux... en Tunisie peuvent êtres un motif pour que le préfet reconsidère sa décision?

prière de me donner une réponse.

Par **Calou0**, le **11/03/2013** à **19:26**

Bonjour,

Il vous faut faire un recours auprès du Tribunal administratif le plus rapidement possible (dans un délai de 1 mois à compter de la réception de l'OQTF).

Il est possible également de faire un référé suspension afin d'obtenir la suspension momentanée de la décision le temps que vous finissiez vos études.

Il vous faut pour cela avoir recours à un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE

Avocat à la Cour

Tél : 01 70 61 00 90